

**Tableau Récapitulatif des Garanties**

Limite contractuelle d'indemnité globale en euros : 1 000 000 € (500 000 € pour la Corse et les DOM COM)

 Valeur Indice Fédération Française du  
 Bâtiment au 1er Trimestre 2020: 995,1

GARANTIES DOMMAGES	BAUX D'HABITATION ET MIXTE		BAUX COMMERCIAUX
	Appartement ou Maison en copropriété	Maison individuelle	
<b>NATURE DES GARANTIES</b>	<b>MONTANT DANS LA LIMITE DE :</b>		
Biens immobiliers	Illimité, Valeur de reconstruction à neuf 33%		Illimité, Valeur de reconstruction à neuf 25%
Biens mobiliers	Dans la limite du montant mentionné au Bulletin Individuel d'Adhésion valeur de remplacement vétusté déduite		
<b>SOUS RESERVE DES LIMITATIONS SUIVANTES :</b>			
Franchise générale		1 fois l'indice	0,5 fois l'indice
<b>Incendie et risques annexes (attentats)</b>			
<b>Dommages électriques</b>			
	Valeur de remplacement vétusté forfaitaire déduite de 10% par année d'ancienneté		
<b>Evènements climatiques (Tempête, grêle, poids de la neige)</b>			
Antennes et paraboles	15 fois l'indice vétusté forfaitaire déduite de 20% par année d'ancienneté		
<b>Dégâts des Eaux</b>			
- Surconsommation d'eau	8 fois l'indice		
- Refoulement des égouts et fosses d'aisances	8 fois l'indice		
- Débordements et renversements de récipients	8 fois l'indice		
- Frais de recherche de fuite	15 fois l'indice		8 fois l'indice
- Dommages dus au gel	15 fois l'indice		
- Infiltrations à travers les toitures, ciels vitrés, balcons, loggias, terrasses, toitures terrasses	15 fois l'indice		
- Infiltrations par murs extérieurs, fenêtres et ouvrants	15 fois l'indice		
- Infiltrations à travers joints d'étanchéité des installations sanitaires	15 fois l'indice		
- Eaux de ruissellement	15 fois l'indice		5 fois l'indice
- Canalisations enterrées	3 fois l'indice		3 fois l'indice
- Frais d'ouverture de logement	3 fois l'indice		3 fois l'indice
<b>Vol, Vandalisme et Détériorations Immobilières</b>			
Détériorations immobilières	45 fois l'indice dont 25 fois l'indice pour le vandalisme		45 fois l'indice dont 15 fois l'indice pour le vandalisme
<b>Bris de glaces</b>			
Couverture transparente des panneaux solaires	5 fois l'indice		
Vérandas et appentis	5 fois l'indice		
<b>Catastrophes naturelles</b>			
	Franchise légale et réglementaire		

GARANTIES DOMMAGES	BAUX D'HABITATION ET MIXTE	BAUX COMMERCIAUX
<b>Risques technologiques</b>		
	Franchise néant	
<b>Responsabilité Civile Propriétaire d'Immeuble</b>		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1500 fois l'indice dont 20% au maximum pour les dommages immatériels consécutifs	
Dommages corporels	6000 fois l'indice	
Recours locataires, voisins, tiers	4500 fois l'indice pour l'ensemble des réclamations dont 150 fois pour les dommages immatériels et marchandises	
- en Incendie	1500 fois l'indice pour l'ensemble des réclamations dont 150 fois pour les dommages immatériels et marchandises	
- en DDE		
RC Piscine		Dans les limites du présent tableau de Responsabilité Civile
<b>Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA)</b>		
	150 fois l'indice dans la limite des plafonds définis au Tableau Récapitulatif spécifique à la garantie DPRSA	
<b>Risques individuels de la copropriété</b>		
	45 fois l'indice	45 fois l'indice
<b>Frais et pertes annexes (hors garanties Catastrophes Naturelles et Risques Technologique)</b>		
Perte de loyers	A concurrence de 2 années de loyers	A concurrence de 1 an de loyers
Frais de démolition, déblai, décontamination	10% de l'indemnité versée sur bâtiment et contenu	
Frais de déplacement et de remplacement	10% de l'indemnité versée sur contenu	
Frais de mise en conformité	5% de l'indemnité versée sur bâtiment	
Honoraires d'expert d'assuré	5% de l'indemnité versée sur bâtiment	
Honoraires d'architecte et coordonnateur	10% de l'indemnité versée sur bâtiment	
Frais de clôture provisoire et gardiennage	15 fois l'indice	